

# Une réponse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **27 (1898)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« aux participants le parti que ces derniers pourront en retirer  
« pour l'enseignement des diverses branches de leur pro-  
« gramme : arithmétique, dessin, notions de géométrie, leçons  
« de choses, etc. Ces travaux ne nécessitent ni ateliers, ni  
« tables spéciales ; ils peuvent être exécutés sur les pupitres  
« ordinaires, à l'aide d'un outillage fort simple, composé d'une  
« paire de ciseaux, d'un poinçon et d'une équerre en bois  
« graduée sur l'un des côtés. —

Dans le second cours, cartonnage proprement dit, on ne se borne plus à la confection d'un nombre déterminé d'objets en carton ou en papier. C'est un cours méthodique comprenant 6 années et basé sur le programme genevois de l'enseignement manuel. Ceci nous dispense d'en dire plus long, car les instituteurs fribourgeois, initiés à la méthode de dessin de Barthélemy Menn, savent quelle précision, quelle gradation, quel soin on apporte, à Genève, dans l'élaboration des programmes scolaires.

La section sculpture comprend aussi une heureuse modification qui rendra cette partie plus intéressante et plus utile. Tout d'abord, on ne livre pas tout faits les objets que les instituteurs sont appelés à décorer comme cela s'est pratiqué dans les 12 cours normaux précédents : ils doivent les confectionner eux-mêmes et, partant, posséder déjà une certaine habileté dans le maniement des divers outils employés en menuiserie. La sculpture en coches (Kerbschnitt) n'est pas abandonnée, mais elle n'est plus l'unique but à atteindre et n'intervient plus que comme moyen d'amener à la décoration en champlevé infiniment plus décorative et gracieuse. C'est un incontestable progrès.

Avant de clore cet exposé, disons que le cours normal de Locarno est l'un des meilleurs de ce cycle de 13 années. Beaucoup de travail, d'application, et de rapides progrès. Ajoutons que la petite ville qui l'abrite, entoure les membres du corps enseignant suisse accourus à Locarno, de la plus chaude et la plus aimable sympathie.

E. G.



## UNE RÉPONSE

M. l'abbé Théodore, le savant et zélé disciple de M. Marcel, nous envoie l'article suivant pour défendre la méthode de son maître. Nous publions très volontiers cette réponse à nos critiques. Mais nous ne croyons pas que cette réponse soit de nature à modifier les idées de nos lecteurs, car on ne saurait méconnaître ces deux lois psychologiques que chacun peut contrôler directement sur soi-même :

1<sup>o</sup> Nous prononçons, au moins *mentalement*, tout ce que nous lisons des yeux. Si nous ne débutons pas dans l'étude d'une langue

avec l'aide d'un maître, nous nous forgerons une prononciation défectueuse qui sera un obstacle à l'acquisition des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arts (*entendre et parler*).

2<sup>o</sup> La mémoire retient plus difficilement les mots, lorsqu'ils sont simplement mis sous nos regards, que s'ils frappent en même temps notre oreille. Deux motifs pour commencer par la prononciation et non par la simple lecture, à moins qu'il ne soit pas possible d'avoir un maître.

Nous laissons maintenant la parole à M. Théodore :

Quelques observations sur la méthode Claude Marcel (voir *Bulletin*, numéro de juin).

d. 37. « presque toujours on étudie les langues étrangères pour les parler et non simplement pour les lire »

Oui mais, combien réussissent à les parler correctement, couramment et abondamment ; pas un ou à peine un sur cent collégiens français — donc c'est une sottise d'apprendre les langues vivantes pour les parler, puisque le but n'est pas atteint et ne peut l'être au collège.

La plupart de ceux qui ont étudié sérieusement les langues vivantes n'ont l'occasion de les parler que très rarement ; ils se contentent *simplement de les lire*. Ainsi font chaque jour tous ceux qui veulent se tenir au courant de la vie politique et sociale des nations étrangères à l'aide des journaux et des livres qui y sont publiés et leur nombre croît chaque jour.

Donc apprendre à lire les langues vivantes est utile, souvent nécessaire. —

Apprendre à les parler est long, difficile, et dans la plupart des cas *impossible* ; qu'on se contente de les *entendre*. Chacun parlera ainsi sa langue et pourra apprendre au collège à *entendre* 3 et 4 langues vivantes en moins de temps qu'il n'en faut pour en parler *une* médiocrement. L'élite de la société européenne comprend le français, donc les Français n'ont qu'à se rendre capables d'entendre les 3 ou 4 idiomes des grands pays d'Europe et ils entreront en relation parlée directe. Le paysan breton et son curé se comprennent merveilleusement, chacun parlant une langue différente

Les congrès internationaux se multiplient chaque jour. Que chaque congressiste parle sa langue, en attendant qu'on en arrive — *et ce sera forcé*. — à une langue universelle pratique, non littéraire, volapük ou autre, rendue moralement obligatoire.

Il est, toutefois, des cas particuliers, exceptionnels où il faut savoir parler la langue du pays que l'on visite — mais je me borne à examiner la question pour les internes des écoles secondaires. —

Parler une langue étrangère, surtout si elle est d'origine différente de la langue maternelle de l'élève, peut avoir des inconvénients graves. Ainsi Rochefort pendant son long séjour à Londres n'a pas voulu parler l'anglais « dans la crainte, disait-il d'émousser la pointe de ma plume qui me fait vivre. »

M. C. Marcel ne conseille pas *de lire simplement* les langues vivantes, mais aussi d'en traduire les classiques. Or, personne n'ignore que l'exercice de la traduction est excellent comme gymnastique intellectuelle et sert grandement à mieux connaître sa propre langue. Sans doute, toutes les nations n'ont pas une littérature comparable à celle de notre XVII<sup>e</sup> siècle ; néanmoins, elles ont toutes des classiques où nous pouvons, sur les pas de Corneille et de Voltaire, prendre des sujets et en faire des chefs-d'œuvre nationaux.

p. 37 « Il me paraît difficile, pour ne pas dire impossible, de parcourir des yeux un texte étranger, sans prêter aux syllabes une prononciation quelconque ».

C'est *possible* puisque les disciples de M. Claude Marcel, maîtres et étudiants, pratiquent ainsi l'art de lire depuis de longues années, dans l'enseignement particulier et public

C'est *facile* : il n'y a qu'à prononcer la traduction française en suivant l'anglais qu'on a sous les yeux ; on peut encore épeler les mots anglais en totalité ou en partie. Il ne s'agit pas d'une lecture de longue haleine, mais seulement d'un à deux mots par ligne, sur lesquels le maître ou l'élève ont des observations à faire.

C'est *nécessaire* sous peine de contracter une prononciation défectueuse, dans les deux cas très fréquents, où le maître n'a pas une bonne prononciation et où l'élève est obligé de lire un texte incompris et non encore entendu. Il est difficile, souvent impossible, de corriger une mauvaise prononciation contractée au début de l'étude ou pratiquée un certain temps.

Les enfants et les illettrés seuls lisent à haute voix pour comprendre ; les lecteurs de profession, même à 8 et 10 ans, suivent les idées sur le texte sans attacher aucun son aux lettres. Les organes vocaux étant inactifs, il n'y a pas d'impression produite et on peut sans inconvénient prononcer mentalement l'article anglais *the* comme la dernière syllabe de *Marthe*.

p. 37 « Elle n'a au fond rien de commun avec la méthode vraiment naturelle ».

Il est question de la méthode comparative ou livresque — elle est basée — non sur la marche — mais sur les principes de la méthode maternelle. En effet, la mère fait pratiquer d'abord l'art d'entendre, M. C. Marcel l'art de lire ; les deux enseignements sont basés sur les mêmes principes. Le langage d'action (gestes, regards) interprète les mots parlés, la traduction les mots écrits.

Des deux côtés, c'est la phraséologie où la pratique de la langue, car *papa, bébé*, même isolés représentent des propositions : *papa vient, papa s'en va, bébé est gentil*, car à 2 ans un enfant comprend tout ce qui se dit autour de lui, il parle par phrases lui-même, à une ou deux ou trois propositions.

La grammaire s'apprend pratiquement de part et d'autre — l'enfant parle correctement s'il vit dans un milieu cultivé ; s'il lit des ouvrages bien écrits, son vocabulaire et sa grammaire sont basés d'abord sur ces textes.

L'enfant n'a d'abord qu'une idée vague soit de la conversation qu'il entend soit du récit qu'il lit ; la répétition aidant, la lumière se fait peu à peu dans son esprit, les mots s'assimilent en raison de leur fréquence.

La seule différence entre les deux méthodes c'est que l'enfant est poussé par un instinct naturel à écouter ceux qui parlent, tandis qu'il n'est porté à lire que poussé par l'aiguillon de la curiosité, aiguillon souvent émoussé par la négligence et l'incapacité des parents et des maîtres, et par l'indolence constitutionnelle ou malade des élèves. Il y a remède à tout cela.

Quant aux principes généraux communs à toutes les méthodes rationnelles, et dont les plus connus sont : aller du connu à l'inconnu, de l'idée au signe, de l'analyse à la synthèse, du facile au moins facile, répéter de manière qu'aucun effort ne soit perdu, rendre la répétition intéressante et pratique etc., la méthode C. Marcel n'en

exclut aucun. Pour s'en convaincre, il suffira de lire les ouvrages théoriques qu'il a publiés. Donc sa méthode est basée — non sur la marche — mais sur les principes de la méthode naturelle ou maternelle, qu'on appelle encore pratique ou expérimentale, et les deux sont désignées sous le nom de méthode rationnelle.

Les manuels classiques de la méthode C. Marcel sont loin d'être parfaits, tant s'en faut, et j'appelle de tous mes vœux les modifications suivantes.

1<sup>o</sup> Un plus grand nombre de notes lexicologiques, pour venir en aide aux élèves adultes qui étudient seuls. M. Théodore en a donné les raisons et l'exemple dans son troisième livre de latin, Cornelius Nepos, dont la traduction a été couronnée à l'Académie française.

2<sup>o</sup> Une plus grande variété dans les sujets ; chaque science et chaque art ont un vocabulaire spécial ; les expressions de cuisine ne sont pas usitées dans la caserne, ni celles de l'école à l'église.

M. Weil a publié 3 volumes in 8<sup>o</sup> franco-allemands, qui composent un recueil à peu près irréprochable.

3<sup>o</sup> Un catalogue indiquant les journaux, Revues et livres publiés en deux ou trois langues, soit en regard soit sur des volumes distincts.

4<sup>o</sup> Des manuels classiques pour la pratique des arts de parler et d'écrire.



## LES EXAMENS DE RECRUES



*Résumé du travail de M. Gavard publié dans le Recueil de Monographies pédagogiques, et du rapport de M. Gobat, inspecteur scolaire, sur le groupe XVII de l'Exposition de Genève.*



Les examens de recrues ont été institués par la Confédération en 1875 c'est-à-dire au lendemain de la nouvelle organisation militaire décrétée par la Constitution de 1874. Les motifs qui inspirèrent la décision du Conseil fédéral s'expliquent d'eux-mêmes.

Le jeune homme de 20 ans, appelé à concourir à la défense du pays, comme à la sauvegarde de son indépendance et de sa neutralité, ne doit pas posséder seulement la préparation du soldat, l'endurance physique, la vigueur et la souplesse qui le rendront apte à exécuter les mouvements et les marches, à supporter les fatigues inhérentes à la vie militaire.

Il faut qu'il ait aussi le développement intellectuel et les connaissances générales indispensables, aussi bien à l'exercice d'un métier, d'une profession, d'une carrière quelconque, qu'à l'accomplissement des obligations supérieures imposées au citoyen sous les armes.

Les premières épreuves pédagogiques subies par les recrues